



Discours de Monsieur Robert XOWIE, Président de l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie

Salutations

Monsieur le, Haut-Commissaire,
Monsieur le Député,
Monsieur le Président du Gouvernement,
Messieurs les Présidents des Provinces,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Président de l'Association Française des Maires,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Ces années passées, nos territoires et leurs populations connaissent des changements sociaux et économiques. En parallèle les collectivités que nous représentons tendent à accompagner, concilier cet environnement aux besoins des hommes.

En dépit des apports bénéfiques de ces évolutions, la question de l'habitat demeure une préoccupation quotidienne des collectivités locales. Elle fait écho au service public qui vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de nos administrés.

Elle nous interroge sur l'exercice de nos compétences. Elle nous incite chaque jour à s'adapter et à innover.

En ce qui concerne plus particulièrement les communes en matière d'habitat, nous ne disposons pas de compétence propre en la matière. Pour autant, la question de l'habitat nous intéresse également au premier plan dans la mesure où en matière **de planification de la construction** (ex PUD), il s'agit d'une compétence que nous exerçons en collaboration avec les provinces.

La pression foncière, l'apport de nouvelles populations résultant du développement économique (*ex : zone VKP*) nous poussent à avoir une vision à long terme de

l'organisation territoriale de nos communes et nous interrogent également sur la satisfaction des besoins liés au logement.

Les communes ne peuvent rester en marge de la question de l'habitat car elle est liée à ses compétences propres, notamment l'hygiène et la salubrité publique (*article L 131-2 du code des communes*), et qui se traduisent au quotidien par la satisfaction des besoins liés à l'habitat : l'apport en eau potable, l'assainissement, l'électricité...mais également la construction de nouvelles écoles...

Dans ce cadre les communes tendent à réduire les coûts des réseaux nécessaires à la viabilisation tout en insufflant autant que possible des solutions à la dispersion des habitations ; par une réflexion à mener à l'avenir avec les autorités coutumières sur une réforme des modalités d'attribution du foncier.

Enfin, concernant nos communes disposant majoritairement de terres coutumières, la problématique est différente de celles urbanisées ou semi-urbanisées mais les préoccupations sont les mêmes, car nos administrés aspirent à un minimum de conditions de vie correcte « confort ».

La majorité de nos communes rurales ne disposent pas de PUD certaines sont constituées essentiellement de terre coutumière soumise à la règle des 4 i (inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables).

Ceci pour dire que la mise en place des stratégies d'aménagement de notre territoire doit se faire avec nos coutumiers et à ce moment-là, on ne parle plus de PUD mais des Zones d'Aménagements Concertés (ZAC) comme le cas des ZODEP instituées par la Nouvelle-Calédonie.

La construction d'une citoyenneté et d'un vivre ensemble passe nécessairement par l'acquisition d'un logement décent.

[Œuvrer à l'habitat en Nouvelle-Calédonie](#) aujourd'hui est un challenge que l'on pourrait illustrer à la manière dont la case « habitation traditionnelle » est construite.

Tel que sont liés de différentes tailles et natures de bois autour d'un pilier principal, ainsi « nous », différents acteurs du service public devront contribuer à cet objectif.

En ce jour d'ouverture des états généraux, nous ouvrons la porte de notre case commune à la discussion autour de ce challenge ; - car à l'heure où nous parlons des hommes, des femmes de notre pays vivent encore dans des conditions « insalubres », auxquels nous sommes tous appelés à répondre collectivement et selon nos moyens respectifs.

La construction d'une citoyenneté et d'un vivre ensemble passe nécessairement par l'acquisition d'un logement décent, d'un lieu de vie de nos familles à nous tous.

Merci.